

# **Deutsche Bank Private Markets SICAV**

*Société d'Investissement à Capital Variable*

**Rapport annuel et états financiers audités  
pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

## Avertissement

Ce document est une traduction des états financiers annuels originaux en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et cette traduction, la version anglaise prévaudra.

R.C.S. Luxembourg : B298205

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus actuel et du document d'informations clés (« KID ») complétés par le dernier rapport annuel et les derniers états financiers audités ou par le dernier rapport semestriel et les derniers états financiers non audités, sous réserve qu'ils aient été publiés après ledit rapport annuel et les états financiers audités.

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV**  
**Tableau des matières**

---

	<b>Page</b>
Annuaire	2
Rapport du gérant de portefeuille	3
Rapport d'audit	5
Etat de l'actif net	9
Compte d'exploitation	10
État des variations de l'actif net	11
État des flux de trésorerie	12
Informations statistiques	13
Tableau des investissements	14
Notes aux états financiers	17
Annexe I - Informations sur les rémunérations Gérant de fonds d'investissement alternatif (non auditées)	27
Annexe II - Gestion des risques (Non audité)	30
Annexe III - Règlement sur les opérations de financement sur titres (non audité)	33
Annexe IV - Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (non audité)	34

---

## Deutsche Bank Private Markets SICAV

### Annuaire

---

**Siège social**

Northern Trust Global Services SE  
10, rue du Château d'Eau  
L-3364 Leudelange  
Grand-Duché de Luxembourg

**Conseil  
d'administration** Dr

Sebastian Elsner  
Friederike Werner  
Keith Burman  
Stefan Corthouts  
Yann Power

**Conseiller en  
investissement** Deutsche  
Bank AG Taunusanlage 12  
D-60325  
Francfort,  
Allemagne

**Société de gestion  
de portefeuille**

Partners Group AG  
Unternehmer-Park 3  
CH-6340 Baar  
Suisse

**Gérant du fonds d'investissement  
alternatif**

DWS Investment S.A.  
2 Boulevard Konrad  
Adenauer, L-1115  
Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**Dépositaire**

Northern Trust Global Services SE  
10, rue du Château d'Eau  
L-3364 Leudelange  
Grand-Duché de Luxembourg

**Agent administratif central, agent  
domiciliaire, agent d'enregistrement et  
de transfert**

Northern Trust Global Services SE  
10, rue du Château d'Eau  
L-3364 Leudelange  
Grand-Duché de Luxembourg

**Commissaire aux comptes indépendant**  
PricewaterhouseCoopers Assurance, Société  
coopérative

2, rue Gerhard Mercator  
B.P. 1443  
L-1014 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**Conseiller juridique**

Clifford Chance  
10, Boulevard GD Charlotte  
L-1011 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**Représentant en Suisse**

DWS CH AG  
Hardstrasse 201  
CH-8005 Zürich,  
Suisse

**Agent payeur en Suisse**

Deutsche Bank (Suisse) SA 3  
Place des Bergues  
CH-1201 Genève Suisse

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV**  
**Rapport du Gérant de portefeuille (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31**

---

Le gérant de portefeuille rend compte au nom du conseil d'administration de Deutsche Bank Private Markets SICAV.

### **Analyse de la conjoncture macroéconomique et des marchés**

Les marchés privés ont terminé l'année 2025 sur une dynamique sous-jacents globalement stable, soutenue par une croissance résiliente, un reflux de l'inflation et des baisses de taux qui ont amélioré les conditions de financement et le moral des acteurs économiques, même si les valorisations de nombreuses classes d'actifs sont restées élevées. L'économie américaine a enregistré une croissance progressive vers la fin de l'année, l'Europe s'est avérée plus résiliente que prévu, et la Chine a ralenti à mesure que les effets des premières mesures de relance s'estompaient. Globalement, le contexte est resté favorable, mais les valorisations élevées ont réduit les marges d'erreur, renforçant la nécessité d'une souscription rigoureuse, d'une gestion prudente des points d'entrée et d'un déploiement sélectif des capitaux.

### **Bilan des performances**

La performance a été globalement stable, reflétant une faible variation des valorisations au cours de la période ainsi que le stade très précoce de la constitution du portefeuille, avec des actifs qui nécessitent encore du temps pour se roder et commencer à contribuer de manière plus significative.

### **Bilan du portefeuille**

Veuillez noter que Deutsche Bank Private Markets SICAV – Diversified SAA Fonds (le « compartiment ») n'a commencé à accepter des capitaux des clients qu'au cours du quatrième trimestre 2025. En conséquence, l'activité d'investissement pour l'année civile a été faible et avait pour principal objectif d'obtenir une diversification initiale. Au cours du trimestre, le compartiment a commencé à diversifier son exposition aux marchés du private equity, du crédit privé et des infrastructures privées, tout en conservant une part de liquidités appropriée. La construction initiale du portefeuille a mis l'accent sur la diversification par classe d'actifs et par région, la flexibilité du rythme et la résilience dans un environnement marqué par des niveaux de valorisations élevés.

### **Private equity**

Le private equity a montré des signes d'amélioration au quatrième trimestre 2025, avec une reprise du volume de transactions et des sorties à mesure que les conditions de financement s'amélioreraient et que les marchés des introductions en bourse commençaient à rouvrir, mais cela a été contrebalancé par une faible levée de fonds au sein de la classe d'actifs, ce qui a contraint les investisseurs à rester très sélectifs et concentrés sur les gérants les plus réputés.

Au cours du quatrième trimestre, le compartiment a initié une exposition au private equity par le biais de stratégies diversifiées, notamment une exposition à International Schools Partnership, une plateforme de formation mondiale K-12 de premier ordre. L'entreprise bénéficie d'une demande structurelle à long terme pour un enseignement privé de qualité et s'est historiquement concentrée sur une expansion méthodique de sa plateforme, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la création de valeur axée sur la gouvernance. L'exposition à de tels actifs correspond à l'accent mis par le compartiment sur les rendements axés sur l'exécution plutôt que sur la dépendance à une croissance du multiple.

### **Crédit privé**

Les marchés du crédit privé en 2025 ont été caractérisés par des taux de base élevés et une performance des crédits sous-jacents globalement stable, malgré une attention accrue suite à un petit nombre de défauts idiosyncrasiques. Les conditions générales du marché sont restées stables, confirmant l'importance de faire preuve de rigueur dans la souscription et de la diversification des portefeuilles.

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV**  
**Rapport du Gérant de portefeuille (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31**

---

Au cours du quatrième trimestre, le compartiment a commencé à renforcer son exposition au crédit privé par le biais du Carlyle European Tactical Private Credit ELTIF, offrant une exposition diversifiée aux opportunités de prêts directs européens. L'accent mis sur l'Europe reflète l'importance accordée à la valeur relative et une préférence pour une structuration plus conservatrice dans un environnement concurrentiel. Dès son lancement, le compartiment était tactiquement sous-exposé au crédit privé, équilibrant le profil de revenu défensif de la classe d'actifs face à des spreads faibles à la fin de l'année.

### **Infrastructures privées**

Les marchés des infrastructures se sont renforcés au quatrième trimestre 2025, à la faveur des cadres politiques à long terme, de la demande d'infrastructures digitales et des investissements dans la sécurité énergétique et les capacités des réseaux électriques. Le compartiment a initié une exposition aux infrastructures en investissant directement dans Life Cycle Power, un fournisseur nord-américain de solutions de production d'énergie mobile qui soutient la fiabilité des réseaux de distribution et le déploiement flexible de l'énergie. Ces actifs offrent une diversification grâce à une exposition à des services essentiels et à des profils de revenus généralement moins sensibles aux cycles économiques, tout en s'alignant sur les thèmes structurels liés à la disponibilité de l'énergie et aux besoins en infrastructures de transition.

### **Perspectives**

À mesure que les actifs sous-jacents du portefeuille arrivent à maturité et que le portefeuille progresse vers son niveau d'investissement cible, les performances du fonds devraient s'améliorer au fil du temps. Nous constatons des évolutions positives s'agissant des actifs sous-jacents en termes d'exécution de leur business plan et pensons qu'ils pourraient dopper les performances du fonds dans les mois à venir.

### **Durabilité**

Le compartiment relève de l'article 6 conformément au règlement européen sur la publication d'informations financières en matière de durabilité (« SFDR »). Il ne présente pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR, et il n'est pas classé comme un produit ayant pour objectif des investissements durables en vertu de l'article 9 du SFDR.

Luxembourg, le 11 juin 2026

Le Conseil d'administration

# Rapport d'audit

Aux Actionnaires de  
**Deutsche Bank Private Markets SICAV**

---

## Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Deutsche Bank Private Markets SICAV (le « Fonds ») au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif net pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

## Ce que nous avons audité

Les comptes annuels du Fonds comprennent :

- l'état de l'actif net au 31 décembre 2025 ;
- l'état des opérations pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025 ;
- l'état des changements de l'actif net pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025 ;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025 ; et
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

---

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

## **Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les comptes annuels**

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

---

## **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

---

## **Restriction à la distribution et à l'utilisation**

Ce rapport d'audit, incluant notre opinion, a été préparé pour et seulement pour les Actionnaires et le Conseil d'Administration du Fonds conformément à notre lettre de mission et ne convient pas à d'autres fins. Nous déclinons toute responsabilité envers toute autre tierce partie à qui ce rapport serait distribué.

Luxembourg, 12 juin 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative  
Représentée par

Christian Krons

**État de l'actif net de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV  
Au 31 décembre 2025**

	<i>Remarques</i>	<b>EUR</b>
<b>Actif</b>		
Investissements à la valeur de marché	2(c), 8	383 170 338
Avoirs bancaires	2(c)	36 026 424
Frais de constitution	2(g)	1 099 469
Revenus à recevoir sur les placements	2(e)	485 939
Autres actifs		16 320
<b>Total de l'actif</b>		<b>420 798 490</b>
<b>Passif</b>		
Dû aux courtiers	2(d)	(85 000 000)
Perte latente sur les contrats de change à terme	2(i)	(123 232)
Frais de constitution à payer	2(g)	(1 120 873)
Honoraires de gestion de portefeuille à payer	4(b)	(253 077)
Frais de distribution à payer	4(e)	(150 375)
Honoraires professionnels à payer		(103 175)
Frais de déclaration fiscale à payer		(76 782)
Honoraires de conseil en investissement à payer	4(c)	(67 447)
Jetons de présence à payer	4(h)	(42 658)
Honoraires GFIA à payer	4(a)	(42 179)
Commission d'administration à payer	4(f)	(36 039)
Commission du dépositaire à payer	4(g)	(6 749)
Commission de performance à payer	4(d)	(363)
<b>Total du passif</b>		<b>(87 022 949)</b>
<b>Total de l'actif net</b>		<b>333 775 541</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Compte d'exploitation de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV**  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre

	<i>Remarques</i>	<b>EUR</b>
<b>Bénéfices</b>		
Revenus des placements	2(e)	285 996
<b>Total des revenus</b>		<b>285 996</b>
<b>Charges</b>		
Frais bancaires		(38 451)
Frais de gestion de portefeuille	4(b)	(253 077)
Commission de distribution	4(e)	(150 375)
Honoraires professionnels		(103 175)
Frais de déclaration fiscale		(76 782)
Honoraires de conseil en investissement	4(c)	(67 447)
Jetons de présence	4(h)	(42 658)
Honoraires du GFIA	4(a)	(42 179)
Commission d'administration	4(f)	(36 039)
Frais de constitution	2(g)	(21 404)
Commission du dépositaire	4(g)	(6 749)
Commission de performance	4(d)	(363)
Autres charges		(3 405)
<b>Total des charges</b>		<b>(842 104)</b>
<b>Revenus ordinaires, nets/(perte) pour la période</b>		<b>(556 108)</b>
<b>Plus-value réalisée sur :</b>		
- Investissements	2(c)	137
- Devises étrangères		68 853
		68 990
<b>Moins-value réalisée sur :</b>		
- Investissements	2(c)	(574)
- Devises étrangères		(23 954)
		(24 528)
<b>Total des plus-values/(moins-values) nettes réalisées pour la période</b>		<b>44 462</b>
<b>Variation des plus-values latentes sur :</b>		
- Investissements		107 926
- Devises étrangères		413
		108 339
<b>Variation des moins-values latentes sur :</b>		
- Investissements		(20 139)
- Contrats de change à terme		(123 232)
		(143 371)
<b>Variation nette totale des plus-values/(moins-values) latentes pour la période</b>		<b>(35 032)</b>
<b>Résultat d'exploitation pour la période</b>		<b>(546 678)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**État des variations de l'actif net de  
Deutsche Bank Private Markets SICAV  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre**

---

	EUR
<b>Actif net au début de la période</b>	-
Souscriptions	334 322 219
Rachats	-
Dividendes payés	-
Résultat d'exploitation pour la période	<u>(546 678)</u>
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<b><u>333 775 541</u></b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**État des flux de trésorerie de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV**  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre

---

	<b>EUR</b>
<b>Activités opérationnelles</b>	
Frais bancaires payés	(38 451)
Charges payées	(19 725)
Revenus versés sur les placements	<u>(364 504)</u>
<b>Perte d'exploitation avant activité de négociation</b>	<b>(422 680)</b>
Achats d'investissements	(302 908 708)
Ventes d'investissements	4 990 281
Gains de change nets	<u>44 899</u>
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles</b>	<b>(298 296 208)</b>
<b>Activités de financement</b>	
Produits des souscriptions	–
	<u>334 322 219</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>334 322 219</b>
<b>Augmentation de avoirs bancaires au cours de la période</b>	<b>36 026 011</b>
<b>Rapprochement du flux de trésorerie net avec les variations des avoirs bancaires</b>	
<b>Avoirs bancaires au début de la période</b>	–
Augmentation des avoirs bancaires	36 026 011
Ecarts de conversion	<u>413</u>
<b>Avoirs bancaires à la fin de la période</b>	<b>36 026 424</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Informations statistiques de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV**  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre

**Actif net**

<b>Diversified SAA Fund*</b>	<b>Devise</b>	<b>31 décembre 2025</b>
Valeur liquidative par action :		
Action constitutive	EUR	Néant
Classe EBLC - Capitalisation EUR	EUR	99,83
Classe EBLC500 - Capitalisation EUR	EUR	99,85
Classe EBLC5000 - Capitalisation EUR	EUR	99,87
Classe LC - Capitalisation EUR	EUR	99,84
Classe LC500 - Capitalisation EUR	EUR	99,86
Classe DPMC - Capitalisation EUR	EUR	99,90
Classe LC - Capitalisation USD	USD	101,21
<b>Total de l'actif net</b>	<b>EUR</b>	<b>333 775 541</b>

**Variations du nombre d'actions en circulation**

	<b>Solde au 11 juillet 2025</b>	<b>Souscriptions</b>	<b>Rachats</b>	<b>Solde au 31 décembre 2025</b>
<b>Diversified SAA Fund</b>				
Actions de la société	-	1	-	1
Classe EBLC - Capitalisation EUR	-	2 439 145	-	2 439 145
Classe EBLC500 - Capitalisation EUR	-	662 777	-	662 777
Classe EBLC5000 - Capitalisation EUR	-	150 000	-	150 000
Classe LC - Capitalisation EUR	-	77 271	-	77 271
Classe LC500 - Capitalisation EUR	-	10 000	-	10 000
Classe DPMC - Capitalisation EUR	-	2 000	-	2 000
Classe LC - Capitalisation USD	-	2 000	-	2 000

\* Le compartiment a démarré ses activités le 25 novembre 2025. Par conséquent, il n'y a pas de données historiques à communiquer. Pour connaître la date de lancement de chaque catégorie d'actions, veuillez vous référer à la note 1.

**Tableau des investissements de  
Deutsche Bank Private Markets SICAV  
Au 31 décembre 2025**

**Deutsche Bank Private Markets SICAV – Diversified SAA Fund**

Devise	Participations	Description	Valeur de marché EUR	% de l'actif net
<b>Investissements sur les marchés privés</b>				
<b>Guernesey</b>				
EUR	90 000 001	PG PM DSAAF L.P. – Prêt et fonds propres*	90 000 000	26,96
		<b>Total Guernesey</b>	<b>90 000 000</b>	<b>26,96</b>
<b>Luxembourg</b>				
EUR	3 103 112	Carlyle Private Markets S.A. SICAV-UCI Part II - Carlyle European Tactical Private Credit ELTIF	35 000 000	10,49
EUR	50 000	Partners Group Private Markets Evergreen SICAV - Partners Group Private Equity Opportunities	50 000 000	14,98
		<b>Total Luxembourg</b>	<b>85 000 000</b>	<b>25,47</b>
		<b>Investissements totaux sur les marchés privés</b>	<b>175 000 000</b>	<b>52,43</b>
<b>Titres négociables admis à la cote officielle d'une bourse ou négociés sur un marché réglementé</b>				
<b>Obligations d'entreprise</b>				
<b>Canada</b>				
USD	700 000	1011778 BC ULC / New Red Finance Inc 3,5 % 15/02/2029	578 238	0,17
USD	800 000	GFL Environmental Inc. 3,5 % 01/09/2028	670 295	0,20
		<b>Total Canada</b>	<b>1 248 533</b>	<b>0,37</b>
<b>Finlande</b>				
EUR	1 500 000	Mehilainen Yhtiot Oy 5,125 % 30/06/2032	1 526 752	0,46
		<b>Total Finlande</b>	<b>1 526 752</b>	<b>0,46</b>
<b>France</b>				
USD	600 000	Opal Bidco SAS 6,5 % 31/03/2032	523 608	0,16
		<b>Total France</b>	<b>523 608</b>	<b>0,16</b>
<b>Allemagne</b>				
EUR	2 000 000	Nidda Healthcare Holding GmbH 5,276 % 15/10/2032	2 021 293	0,61
		<b>Total Allemagne</b>	<b>2 021 293</b>	<b>0,61</b>
<b>Irlande</b>				
GBP	5 000 000	Virgin Media Vendor Financing Notes III DAC 4,875 % 15/07/2028	5 597 181	1,68
		<b>Total Irlande</b>	<b>5 597 181</b>	<b>1,68</b>
<b>Italie</b>				
EUR	1 500 000	Dolcetto Holdco SpA 5,725 % 14/07/2032	1 523 893	0,46
EUR	500 000	Fedrigoni SpA 6,125 % 15/06/2031	488 522	0,15
EUR	500 000	Flos B&B Italia SpA 5,975 % 15/12/2029	499 815	0,15
EUR	1 500 000	Guala Closures SpA 6,1 % 29/06/2029	1 509 196	0,45
EUR	1 200 000	Irca SpA 5,85 % 15/12/2029	1 222 357	0,37
EUR	1 000 000	Neopharmed Gentili SpA 6,276 % 04/08/2030	1 017 598	0,30
EUR	900 000	Nexture SpA 6,026 % 30/07/2032	907 765	0,27
EUR	400 000	Omnia Technologies SpA 6,269 % 05/11/2031	401 194	0,12
EUR	700 000	Sammontana Italia SpA 5,776 % 15/10/2031	708 287	0,21

\* PG PM DSAAF LP est un special purpose vehicle qui gère certains des investissements directs du compartiment. Veuillez vous référer à la note 8 pour plus de détails.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Tableau des investissements de  
Deutsche Bank Private Markets SICAV  
(suite) Au 31 décembre 2025**

**Deutsche Bank Private Markets SICAV – Diversified SAA Fund (suite)**

Devise	Participations	Description	Valeur de marché EUR	% de l'actif net
<b>Titres négociables admis à la cote officielle d'une bourse ou négociés sur un marché réglementé (suite)</b>				
<b>Obligations d'entreprise (suite)</b>				
<b>Italie (suite)</b>				
EUR	1 500 000	TeamSystem SpA 5,276 % 01/07/2032	1 510 499	0,45
		<b>Total Italie</b>	<b>9 789 126</b>	<b>2,93</b>
<b>Luxembourg</b>				
USD	800 000	Albion Financing 1 SARL / Aggreko Holdings Inc 7 % 21/05/2030	713 700	0,21
EUR	1 000 000	Essendi SA 5,814 % 15/05/2032	1 015 173	0,30
EUR	500 000	ION Platform Finance SARL 6,5 % 30/09/2030	485 048	0,15
EUR	500 000	Summer BC Holdco B SARL 6,314 % 15/02/2030	470 988	0,14
		<b>Total Luxembourg</b>	<b>2 684 909</b>	<b>0,80</b>
<b>Pays-Bas</b>				
EUR	1 500 000	Odido Holding BV 3,75 % 15/01/2029	1 503 114	0,45
EUR	1 500 000	Versuni Group BV 3,125 % 15/06/2028	1 478 606	0,44
		<b>Total Pays-Bas</b>	<b>2 981 720</b>	<b>0,89</b>
<b>Espagne</b>				
EUR	2 000 000	Grifols SA 3,875 % 15/10/2028	1 985 651	0,60
		<b>Total Espagne</b>	<b>1 985 651</b>	<b>0,60</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
EUR	1 500 000	Belron UK Finance PLC 4,625 % 15/10/2029	1 546 184	0,46
GBP	800 000	Deuce Finco PLC 7 % 20/11/2031	926 936	0,28
		<b>Total Royaume-Uni</b>	<b>2 473 120</b>	<b>0,74</b>
<b>États-Unis</b>				
EUR	800 000	Beach Acquisition Bidco LLC 5,25 % 15/07/2032	816 394	0,24
USD	500 000	Clarios Global LP / Clarios US Finance Co 6,75 % 15/02/2030	445 553	0,13
USD	1 200 000	First Student Bidco Inc / First Transit Parent Inc 4% 31/07/2029	997 232	0,30
EUR	600 000	King US Bidco Inc 5,3435 % 01/12/2032	606 129	0,18
EUR	500 000	Olympus Water US Holding Corp 3,875 % 01/10/2028	495 173	0,15
USD	1 000 000	Quikrete Holdings Inc 6,375 % 01/03/2032	886 844	0,27
USD	500 000	Radiology Partners Inc 8,5 % 15/07/2032	442 257	0,13
USD	400 000	Raven Acquisition Holdings LLC 6,875 % 15/11/2031	351 277	0,11
EUR	1 000 000	RAY Financing LLC 5,776 % 15/07/2031	1 011 485	0,30
USD	1 000 000	Vertiv Group Corp 4,125 % 15/11/2028	841 509	0,25
USD	1 000 000	WMG Acquisition Corp 3,75 % 01/12/2029	820 287	0,25
		<b>Total États-Unis</b>	<b>7 714 140</b>	<b>2,31</b>
		<b>Total Obligations d'entreprise</b>	<b>38 546 033</b>	<b>11,55</b>
<b>Obligations d'Etat</b>				
<b>Allemagne</b>				
EUR	75 000 000	Bon du Trésor allemand 0 % 18/02/2026	74 820 369	22,42
EUR	25 000 000	Bon du Trésor allemand 0 % 18/03/2026	24 901 379	7,46
		<b>Total Allemagne</b>	<b>99 721 748</b>	<b>29,88</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Tableau des investissements de  
Deutsche Bank Private Markets SICAV  
(suite) Au 31 décembre 2025**

**Deutsche Bank Private Markets SICAV – Diversified SAA Fund (suite)**

Devise	Participations	Description	Valeur de marché EUR	% de l'actif net			
<b>Titres négociables admis à la cote officielle d'une bourse ou négociés sur un marché réglementé (suite)</b>							
<b>Obligations d'Etat (suite)</b>							
<b>Pays-Bas</b>							
EUR	70 000 000	Certificat du Trésor néerlandais 0 % 29/01/2026	69 902 557	20,94			
<b>Total Pays-Bas</b>			<b>69 902 557</b>	<b>20,94</b>			
<b>Total Obligations d'Etat</b>			<b>169 624 305</b>	<b>50,82</b>			
<b>Total des titres transférables admis à la cotation officielle d'une bourse ou négociés sur un marché réglementé</b>			<b>208 170 338</b>	<b>62,37</b>			
<b>Investissements totaux</b>			<b>383 170 338</b>	<b>114,80</b>			
 <b>Contrats de change à terme</b>							
Devise Achetés	Montant acheté	Devise Vendu	Montant Vendu	Échéance	Contrepartie	Non réalisé Perte EUR	% de l'actif net
EUR	41 346 538	USD	48 900 000	29/04/2026	Bank of America	(73 919)	(0,02)
EUR	6 490 291	GBP	5 740 000	22/04/2026	Bank of America	(49 313)	(0,02)
<b>Moins-value latente totale sur les contrats de change à terme</b>						<b>(123 232)</b>	<b>(0,04)</b>
						<b>EUR</b>	<b>% du net Actif</b>
<b>Autres actifs et passifs nets</b>						<b>(49 271 565)</b>	<b>(14,76)</b>
<b>Actif net à la fin de la période</b>						<b>333 775 541</b>	<b>100,00</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre**

---

## 1. Organisation

Deutsche Bank Private Markets SICAV (le « Fonds ») est une société d'investissement à capital variable constituée le 11 juillet 2025 en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme (*société anonyme*) constituée sous forme de société d'investissement à capital social variable (*société d'investissement à capital variable* - SICAV), qui est enregistrée comme organisme de placement collectif, conformément aux dispositions de la partie II de la loi luxembourgeoise modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »).

Le Fonds est qualifié de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1 (39) de la loi luxembourgeoise modifiée du 12 juillet 2013 sur les gérants de fonds d'investissement alternatifs (la « Loi de 2013 ») et a désigné DWS Investment S.A. comme son gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (le « GFIA »).

Le Fonds est enregistré au *Registre de Commerce et des Sociétés* (« RCS ») sous le numéro B298205.

Le Fonds est régi par la partie II de la loi de 2010, la loi de 2013, la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la « loi de 1915 ») et les statuts.

Le Fonds peut être composé d'un ou plusieurs compartiments, chaque compartiment étant considéré comme une entité distincte et fonctionnant indépendamment.

Au 31 décembre 2025, le Fonds comprenait un compartiment actif, Deutsche Bank Private Markets SICAV - Diversified SAA Fonds (le « Compartiment »), qui a commencé ses activités le 25 novembre 2025. Le Compartiment possède le statut de fonds d'investissement européen à long terme (« ELTIF ») en vertu du règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 modifié sur les ELTIF (le « Règlement ELTIF »).

Le compartiment relève de l'article 6 conformément au règlement européen sur la publication d'informations financières en matière de durabilité (« SFDR »).

### *Objectif d'investissement*

L'objectif d'investissement du compartiment est d'obtenir des rendements attractifs corrigés du risque en investissant dans une variété d'actifs autorisés par le Règlement ELTIF. Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, le compartiment investit dans un portefeuille diversifié de diverses classes d'actifs et/ou stratégies d'actifs alternatives telles que le private equity, le crédit privé, les investissements immobiliers privés, les infrastructures privées et d'autres actifs physiques à travers le monde. L'allocation des actifs du Compartiment assure une large diversification et suit le principe de la répartition des risques.

### *Classes d'actions*

Les Classes d'actions suivantes étaient ouvertes à la souscription au cours de la période considérée :

<b>Classe d'actions</b>	<b>Devise</b>	<b>ISIN</b>	<b>Date de lancement</b>
<b>Diversified SAA Fund</b>			
Classe EBLC - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135211	25 novembre 2025
Classe EBLC500 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135302	25 novembre 2025
Classe EBLC5000 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135484	25 novembre 2025
Classe LC - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135567	1er décembre 2025
Classe LC500 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135641	1er décembre 2025
Classe LC5000 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135724	pas encore souscrite
Classe DPMC - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135997	25 novembre 2025
Classe EBLC - Capitalisation USD	USD	LU3148133328	S.O.
Classe EBLC500 - Capitalisation USD	USD	LU3148133591	S.O.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

## 1. Organisation (suite)

### *Classes d'actions (suite)*

<b>Classe d'actions</b>	<b>Devise</b>	<b>ISIN</b>	<b>Date de lancement</b>
Classe EBLC5000 - Capitalisation USD	USD	LU3148133674	S.O.
Classe LC - Capitalisation USD	USD	LU3148133757	25 novembre 2025
Classe LC500 - Capitalisation USD	USD	LU3148133831	pas encore souscrite
Classe LC5000 - Capitalisation USD	USD	LU3148133914	pas encore souscrite
Classe DPMC - Capitalisation USD	USD	LU3148134052	pas encore souscrite

Les Classes d'actions dont le nom comprend les lettres « EB » sont des Classes à souscription anticipée. Ces Classes d'actions ont été fermées à la souscription avant la fin de la période de référence après que le Fonds a dépassé le seuil de collecte de fonds de 250 000 000 euros.

## 2. Normes comptables importantes

### (a) Etablissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis au Luxembourg.

Les états financiers sont établis en euros (« EUR »), qui est la monnaie de référence du Fonds et du Compartiment.

Ce rapport est présenté sur la base de la dernière valeur liquidative calculée en relation avec l'exercice comptable clos le 31 décembre 2025 (c'est-à-dire la valeur liquidative au 31 décembre 2025). Les états financiers du Fonds et du Compartiment ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. L'actif du net Fonds est égal à celui du Compartiment à tout moment.

### (b) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la devise de référence en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. L'actif et le passif en devises sont convertis dans la devise de référence en utilisant le taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net et sont détaillés dans la note 9.

En conséquence, les gains et les pertes réalisés sur les devises étrangères ainsi que les variations des gains et pertes latents sur les devises ont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

### (c) Évaluation des investissements, de l'actif et du passif

#### *(i.) Évaluation des investissements*

La valeur des titres cotés ou négociés en bourse est basée sur le dernier prix de négociation disponible ou sur la dernière cotation médiane disponible en bourse au moment où la valeur liquidative est déterminée.

Les investissements dans des fonds sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative disponible des parts ou des actions de ces fonds.

Les investissements dans les sociétés en commandite sous-jacentes sont évaluées en fonction de la dernière juste valeur disponible des sociétés, qui correspond à leur valeur liquidative. Cette évaluation est sujette à un décalage dû à des cycles de valeur liquidative différents par rapport au Compartiment.

La partie du prêt de l'investissement dans PG PM DSAAF, L.P. est évaluée à son coût après dépréciation. La part en actions est évaluée sur la base des dernières données disponibles provenant des sociétés en commandite (partnerships) sous-jacentes.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

**2. Principales normes comptables (suite)**

**(c) Évaluation des investissements, de l'actif et du passif (suite)**

*(i.) Évaluation des investissements (suite)*

Dans le cas où le gérant de fonds d'investissement alternatif (GFIA) déterminerait que la norme d'évaluation ci-dessus n'est pas adaptée à un actif particulier du Fonds, le GFIA déterminera prudemment et de bonne foi la juste valeur de l'actif en question. L'Agent administratif est autorisé à se fier de manière concluante à ces évaluations de la valeur liquidative.

*(ii.) Avoirs bancaires*

Les avoirs bancaires comprennent les espèces en main ou en dépôt évaluées à leur valeur nominale/faciale.

*(iii.) Actif*

L'actif, qui comprend les intérêts à recevoir et les charges payées d'avance sur les obligations, est évalué à la valeur nominale, sauf s'il apparaît peu probable qu'un tel montant nominal puisse être obtenu.

*(iv.) Passif*

Les passifs, qui comprennent les frais et les sommes dues aux courtiers, sont évalués à leur valeur nominale.

**(d) À payer aux courtiers**

Les montants dus par/aux courtiers comprennent les montants à recevoir/à payer pour les titres vendus/achetés mais non encore réglés.

**(e) Intérêts sur les obligations**

Les intérêts sont calculés quotidiennement, nets de retenue à la source.

**(f) Produits de dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle les actions concernées sont cotées après le détachement du dividende, nets de retenue à la source.

**(g) Frais de constitution**

Les coûts et dépenses liés à la constitution du Fonds et du Compartiment, y compris tous les frais administratifs, réglementaires, de dépôt, de garde, de services professionnels, d'audit, fiscaux et autres, sont à la charge du Compartiment et seront amortis linéairement sur une durée maximale de cinq ans à compter de la première date d'évaluation (30 novembre 2025) jusqu'au 30 novembre 2030. Les frais de constitution ne doivent pas dépasser 1 250 000 euros hors taxes.

**(h) Commissions et frais**

Les commissions et frais sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**(i) Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme sont évalués aux taux à terme applicables à la date de l'état de l'actif net. Les plus-values et moins-values nets réalisés ainsi que les variations des plus-values et moins-values latents sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

## **2. Principales normes comptables (suite)**

### **(j) Utilisation des estimations**

L'établissement des états financiers exige que le conseil d'administration formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants déclarés de l'actif, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les hypothèses et les estimations sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toutes les périodes futures concernées. Le conseil d'administration considère que l'évaluation des investissements constitue un point d'incertitude majeur en matière d'estimation et exige l'application de jugements critiques.

Lorsque la juste valeur des investissements inscrits au bilan ne peut être déterminée à partir de marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de diverses méthodes d'évaluation, et si la méthode d'évaluation ne représente pas fidèlement la juste valeur, ces instruments ou investissements seront évalués par le Fonds soit à leur coût de base, soit de bonne foi en utilisant des méthodes qu'il juge appropriées. Les données de marché observables sont utilisées lorsque cela est possible, mais lorsque cela n'est pas faisable, un certain degré de jugement est nécessaire pour établir les justes valeurs. Ces décisions prennent en compte la liquidité et d'autres risques de marché associés. Toute modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des investissements.

## **3. Fiscalité**

En vertu de la législation et de la pratique administrative luxembourgeoises actuelles, le Fonds n'est soumis ni à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt sur les plus-values, ni à la taxe professionnelle municipale, ni à l'impôt sur la fortune nette, ni à la taxe sur les souscriptions, dans la mesure où le Compartiment est qualifié d'ELTIF au Luxembourg.

## **4. Frais**

### **(a) Honoraires du GFIA**

DWS Investment S.A., le gérant de fonds d'investissement alternatifs (GFIA), a été désigné pour exercer les fonctions et les devoirs de gérant de fonds d'investissement alternatif (GFIA) du Fonds, afin de fournir des services de gestion de portefeuille, de gestion des risques et d'autres services au Fonds. L'GFIA a délégué la fonction de gestion du portefeuille du Compartiment à Partners Group AG (le « Gérant de portefeuille »). En conséquence, le Gérant de portefeuille est investi du pouvoir et de la responsabilité de prendre des décisions d'investissement discrétionnaires concernant le Compartiment au lieu du Gérant de fonds d'investissement alternatif (GFIA), conformément à la stratégie d'investissement, à la politique et aux restrictions du Fonds, et sous réserve du respect de la loi de 2013.

Le Gérant de fonds d'investissement alternatif (GFIA) a droit à des honoraires basés sur le montant net de chaque Classe d'actions, calculés mensuellement nets de toute retenue à la source luxembourgeoise ou d'autres taxes et payés trimestriellement à terme échu par le Compartiment.

Les taux annuels des honoraires du GFIA applicables au Fonds sont indiqués ci-dessous :

<b>Total de l'actif net par Classe d'actions</b>	<b>Honoraires du GFIA</b>
0 – 1 milliard EUR	0,125%
Plus de 1 milliard – 2 milliards EUR	0,115%
Plus de 2 milliards	0,095%

### **(b) Frais de gestion de portefeuille**

Partners Group AG, le Gérant de portefeuille, a été désigné pour exécuter la fonction de gestion de portefeuille pour le Compartiment.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

**4. Frais (suite)**

**(b) Frais de gestion de portefeuille (suite)**

Le Gérant de portefeuille a désigné Partners Group (UK) Limited comme son sous-délégué pour fournir certains services de gestion de portefeuille en ce qui concerne les investissements de prêts largement syndiqués réalisés par le Compartiment, conformément aux exigences applicables en vertu de la loi de 2013.

Le Gérant de portefeuille peut recevoir une commission de gestion de portefeuille de la part du Compartiment qui représente un pourcentage de l'actif net par an de la Classe d'actions concernée, calculé mensuellement net de toute retenue à la source luxembourgeoise ou autres taxes et versé trimestriellement à terme échu.

Les taux de commission de gestion de portefeuille annuels applicables aux Classes d'actions sont indiqués ci-dessous :

<b>Classe d'actions</b>	<b>Portefeuille Commission de gestion</b>
Classe EBLC	0,75%
Classe EBLC500	0,75%
Classe EBLC5000	0,75%
Classe LC	0,75%
Classe LC500	0,75%
Classe LC5000	0,75%
Classe DPMC	0,75%

**(c) Honoraires de conseil en investissement**

Deutsche Bank AG a été désignée comme conseiller en investissement (le « Conseiller en investissement ») pour formuler des recommandations au Gérant de portefeuille concernant les investissements du Compartiment.

Le Conseiller en investissement peut recevoir une commission de conseil en investissement de la part du Compartiment qui représente un pourcentage de l'actif net par an de la Classe d'actions concernée, calculé mensuellement net de toute retenue à la source luxembourgeoise ou autres taxes et versé trimestriellement à terme échu.

Les taux annuels des commissions de conseil en investissement applicables aux Classes d'actions sont indiqués ci-dessous :

<b>Classe d'actions</b>	<b>Honoraires de conseil en investissement</b>
Classe EBLC	0,20%
Classe EBLC500	0,20%
Classe EBLC5000	0,20%
Classe LC	0,20%
Classe LC500	0,20%
Classe LC5000	0,20%
Classe DPMC	Néant

**(d) Commission de performance**

Le Compartiment est soumis à une commission de performance qui est comptabilisée à chaque jour d'évaluation uniquement si la valeur liquidative par action, plus toutes les distributions réelles ou supposées et avant la comptabilisation ou le paiement de toute commission de performance, d'une Classe d'Actions satisfait aux conditions cumulatives suivantes :

- dépasse un seuil annuel de 5 % (le « Seuil ») par rapport à la valeur liquidative par action au début de la période de calcul, calculé au prorata par jour d'évaluation ; et
- est supérieur au (i) prix de souscription initial et (ii) à la valeur liquidative par action de la Classe d'actions concernée pour la période pour laquelle la commission de performance a été versée en dernier lieu (le « High Water Mark »).

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

**4. Frais (suite)**

**(d) Commission de performance (suite)**

La période de calcul correspond à une année civile, sauf pour une Classe d'actions lancée après le début d'une année civile, auquel cas la période de calcul commence au lancement de la Classe d'actions concernée et se termine le dernier jour d'évaluation de l'année civile suivante. La première période de calcul de la commission de performance applicables à toutes les Classes d'actions actives au 31 décembre 2025 se terminera le 31 décembre 2026.

Pour chaque période de calcul, la performance de chaque Classe d'actions correspondra au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessous, multiplié par l'augmentation de la valeur liquidative par action, plus toutes les distributions réelles ou supposées et avant la comptabilisation ou le paiement de toute commission de performance.

Les commissions annuelles de performance applicables aux différentes Classes d'actions sont indiquées ci-dessous :

<b>Classe d'actions</b>	<b>Commission de performance</b>
Classe EBLC	15%
Classe EBLC500	15%
Classe EBLC5000	15%
Classe LC	15%
Classe LC500	15%
Classe LC5000	15%
Classe DPMC	7,5%

Les commissions de performance relatives à la Classe DPMC seront versées au Gérant de portefeuille, tandis que les commissions de performance relatives aux autres Classes d'actions seront partagées à parts égales entre le Gérant de portefeuille et le Conseiller en investissement.

Une fois le seuil de performance atteint, le Gérant de portefeuille seul ou le Gérant de portefeuille et le Gérant d'investissement ensemble (les « bénéficiaires des commissions de performance »), selon le cas, a/ont droit à 100 % de la performance positive de la Classe d'actions jusqu'à ce qu'ils aient reçu conjointement une commission de performance égale au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus. Par la suite, les bénéficiaires de la commission de performance, le cas échéant, continueront d'avoir droit à une commission de performance égale au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus. Le mécanisme de rattrapage vise à garantir aux bénéficiaires de la commission de performance une rémunération égale au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus pendant la période de calcul. Le mécanisme de rattrapage garantit que la commission de performance est basée sur le rendement ou la performance positive totale de la Classe d'actions concernée et non pas seulement sur le rendement supérieur au taux de rendement minimal requis.

Toute commission de performance devient exigible et payable (c'est-à-dire se cristallise) (i) à la fin de la période de calcul, (ii) en cas de rachats des Actions concernées ou (iii) si le Compartiment ou toute Classe d'Actions concernée est fusionné ou dissous.

Au 31 décembre 2025, une commission de performance de 363 EUR a été comptabilisée au titre de la Classe LC – Capitalisation USD.

**(e) Commission de distribution**

Deutsche Bank AG et ses filiales ont été désignées comme distributeurs (les « distributeurs ») pour réaliser les activités de distribution pour les parts du Compartiment.

Les Distributeurs peuvent recevoir une commission de distribution de la part du Compartiment qui représente un pourcentage de l'actif net par an de la Classe d'actions concernée, calculé mensuellement net de toute retenue à la source luxembourgeoise ou autres taxes et versé trimestriellement à terme échu.

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025

**4. Frais (suite)**

**(e) Commission de distribution (suite)**

Les taux de la commission de distribution annuels applicables aux Classes d'actions sont indiqués ci-dessous :

<b>Classe d'actions</b>	<b>3 premières années jusqu'au 30 novembre 2028</b>	<b>À partir du 1er décembre 2028</b>
Classe EBLC	0,50%	0,70%
Classe EBLC500	0,30%	0,50%
Classe EBLC5000	0,10%	0,30%
Classe LC	0,70%	0,70%
Classe LC500	0,50%	0,50%
Classe LC5000	0,30%	0,30%
Classe DPMC	Néant	Néant

**(f) Commission d'administration**

Northern Trust Global Services SE a été désigné comme agent administratif (l'« Agent administratif ») pour fournir les services d'agent d'administration centrale, d'agent domiciliataire et d'agent d'entreprise, d'agent de registre et de transfert au Fonds.

Pour les tâches comptables du Fonds, l'Agent administratif a droit de recevoir des honoraires de la part du Fonds égaux à un pourcentage de l'actif net par an, calculés mensuellement nets de toute retenue à la source luxembourgeoise ou d'autres taxes et payés trimestriellement à terme échu.

Les taux annuels appliqués au niveau du Fonds sont indiqués ci-dessous :

<b>Niveaux au niveau du Fonds</b>	<b>Taux</b>
0 - 500 millions EUR	0,0400%
Plus de 500 millions - 2,5 milliards	0,0350%
Plus de 2,5 milliards EUR	0,0325%
Frais minimums par Compartiment	60 000 EUR

Pour les services d'agence de transfert, l'Agent administratif a également le droit de recevoir des honoraires de la part du Fonds qui sont liés à un événement, comme indiqué ci-dessous :

<b>Service</b>	<b>Commission</b>
Frais de gestion du fonds	2 500 EUR/Classe
Frais de gestion des investisseurs	d'actions/100 EUR par an/Compte investisseur/annuel
Frais de transaction	20 EUR/manuelle ; 10 EUR/transaction automatisée

L'Agent administratif a également droit à une commission supplémentaire de 11 500 EUR par an au niveau du Fonds pour agir en tant qu'agent domiciliataire, incluse dans la commission d'administration.

L'Agent administratif a également droit à une surcommission de 7 500 EUR par an et par Compartiment pour préparer les rapports financiers du Fonds. Ces commissions sont incluses dans les autres charges figurant dans le compte d'exploitation.

**(g) Commission du dépositaire**

Northern Trust Global SE a été désignée comme dépositaire des actifs du Fonds (le Dépositaire) et est chargée de la conservation des actifs du Fonds.

Le Dépositaire a droit à recevoir une commission de la part du Fonds égale à un pourcentage de l'actif net par an, calculée mensuellement nette de toute retenue à la source luxembourgeoise ou d'autres taxes et payée trimestriellement à terme échu.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

#### **4. Commission (suite)**

##### **(g) Commission de dépositaire (suite)**

Les taux annuels appliqués au niveau du Fonds sont indiqués ci-dessous :

<b>Total de l'actif net au niveau du Fonds</b>	<b>Taux</b>
0 - 500 millions EUR	0,020%
Plus de 500 millions - 2,5 milliards	0,015%
Plus de 2,5 milliards EUR	0,010%
Frais minimums	60 000 EUR

Le Dépositaire a également droit à une rémunération au titre de ses services de garde et des autres services auxiliaires. Les frais payés pour les services de garde comprennent les frais de conservation pour chaque titre des portefeuilles et les frais de transaction basés sur le pays dans lequel le titre est coté.

##### **(h) Jetons de présence**

M. Stefan Corthouts, M. Keith Burman et M. Ian Neil Power (ou leurs sociétés respectives) reçoivent, à titre de compensation pour leurs services en tant qu'administrateurs indépendants, une rémunération annuelle de 30 000 EUR chacun de la part de Fonds.

#### **5. Frais de transaction**

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds peut engager des frais de transaction pour acquérir des actifs ou des passifs financiers. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et autres intermédiaires.

Au cours de la période se terminant le 31 décembre 2025, le Fonds n'a engagé aucun frais de transaction.

#### **6. Capital social**

Lors de sa constitution, le capital social initial du Fonds était de 30 000 EUR représenté par 1 action sans valeur nominale. Le capital social du Fonds est variable, égal à l'actif net du Fonds à tout moment et est exprimé en euros.

Le capital social minimum du Fonds de 1 250 000 EUR, tel que prévu par la loi de 2010, a été atteint en novembre 2025.

#### **7. Politique de distribution**

Le Compartiment n'effectuera de distributions que dans le cadre de la distribution des Classes d'actions, le cas échéant.

Au cours de la période se terminant le 31 décembre 2025, aucune Classe d'actions ne donnait lieu à des distribution, mais seulement des classes d'actions de capitalisation.

Aucun rachat ne sera possible pendant la période de blocage des rachats, car il n'y aura pas de jours de rachat au cours des 36 premiers mois (jusqu'au 25 novembre 2028) suivant la première date à laquelle les parts du Compartiment ont été émises (25 novembre 2025).

#### **8. PG PM DSAAF, L.P.**

Le Compartiment est exposé aux investissements sur les marchés privés par le biais de son investissement dans PG PM DSAAF, LP, une société en commandite sans personnalité juridique distincte, dont le siège social est situé à PO Box 477, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD (la « SPV »).

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

### 8. PG PM DSAAF, L.P. (suite)

Le 5 décembre 2025, le Compartiment a conclu une Convention de Limited Partnership modifiée et reformulée pour devenir le seul partenaire commanditaire de la SPV, avec un engagement non provisionné de 100 EUR au 31 décembre 2025.

Le 3 décembre 2025, le Compartiment a également conclu un accord de prêt avec la SPV. La SPV émet des obligations remboursables qui peuvent être rachetées de temps à autre par le Compartiment ou la SPV. Les obligations seront remboursées par la SPV lorsqu'elle recevra des distributions de ses investissements sous-jacents. L'objectif de la SPV est de rembourser les obligations avec une prime. Cependant, cela dépend des distributions que la SPV reçoit de ses investissements sous-jacents.

Au 31 décembre 2025, la SPV avait émis des obligations au profit du Compartiment d'une valeur nominale de 90 millions EUR.

Le premier exercice financier prolongé de la SPV se terminera le 31 décembre 2026 et ses états financiers seront établis conformément aux normes comptables IFRS.

	<b>31 décembre 2025*</b> <b>EUR</b>
Chiffres clés	
Investissements à leur juste valeur	114 479 718
Portefeuille à la juste valeur par classe d'actifs (%)**	
Investissements en capital-investissement	17%
Investissements dans les infrastructures	13%
Investissements dans des crédits privés	15%
Prêts syndiqués	38%
Obligations d'Etat	17%

\* Selon les informations financières non auditées au 31 décembre 2025.

\*\* En pourcentage du portefeuille total de PG PM DSAAF, L.P. à la juste valeur.

### 9. Taux de change

Les taux de change utilisés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

1 EUR = 1,7612 AUD

1 EUR = 0,8732 GBP

1 EUR = 0,9305 CHF

1 EUR = 1,1745 USD

### 10. Etat des variations du portefeuille

Un état des variations du portefeuille pour la période close le 31 décembre 2025 est disponible sur demande, gratuitement, auprès du siège social du GFIA et du Fonds.

### 11. Événements importants de la période

Un prospectus a été publié en septembre 2025.

Le Compartiment a démarré ses activités le 25 novembre 2025.

Aucun autre événement important n'est survenu durant cette période.

---

**Notes aux états financiers de Deutsche Bank  
Private Markets SICAV (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

**12. Événements ultérieurs**

Un rachat exceptionnel de 500 actions de la Classe de capitalisation EUR - EBLC pour 49,915 EUR a été effectué avec une date de négociation le 2 janvier 2026 et une date de règlement au 13 janvier 2026 et un rachat exceptionnel de 150 actions de la Classe de capitalisation EUR - LC pour 15,225 EUR été effectué avec une date de négociation le 4 mai 2026 et une date de règlement le 13 mai 2026.

La SPV a émis des obligations supplémentaires pour 50 000 000 EUR au profit du Compartiment en janvier 2026. La convention entre le Compartiment et la SPV a été modifiée et reformulée le 9 avril 2026.

Un prospectus mis à jour a été publié en avril 2026.

Après la clôture de la période, jusqu'à la date à laquelle les états financiers ont été établis, le montant total des souscriptions s'élevait à 203 103 575 EUR.

Après la date de publication du rapport, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont aggravées. À la date d'approbation de ces états financiers, aucun impact significatif sur le Fonds n'a été identifié. Le Conseil d'administration et le gérant de fonds d'investissement alternatifs (GIFA) continueront de suivre l'évolution de la situation, notamment ses implications potentielles sur le contexte macroéconomique au sens large et ses effets sur les conditions de marché.

Aucun autre événement important survenu après la date de clôture de l'exercice ne nécessite de procéder à un ajustement ou de publier des informations supplémentaires dans les présents états financiers.

**13. Approbation des états financiers**

Le Conseil d'administration du Fonds a approuvé ces états financiers le 11 juin 2026.

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV Annexe I - Gérant de  
fonds d'investissement alternatif (GFIA)  
Informations relatives à la rémunération (non auditées)  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

### **Informations sur la rémunération**

DWS Investment S.A. (la « Société ») est une filiale de DWS Group GmbH et Co. KGaA (« DWS KGaA ») et est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« Directive OPCVM V ») et de la directive relative aux investissements alternatifs (« Directive GFIA ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers concernant des politiques de rémunération saines (« lignes directrices de l'ESMA ») en ce qui concerne la conception de son système de rémunération.

### **Politique de rémunération et gouvernance**

La Société est régie par la Politique de rémunération du Groupe que DWS KGaA a adoptée pour elle-même et l'ensemble de ses filiales (« Groupe DWS » ou simplement « Groupe »).

Conformément à la structure du Groupe, des comités ont été mis en place pour garantir la pertinence du système de rémunération et sa conformité aux exigences réglementaires en matière de rémunération, et sont chargés de l'examiner.

À ce titre, le Comité de rémunération de DWS a été chargé par le Conseil d'administration de DWS KGaA d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et une surveillance appropriées en matière de rémunération et d'avantages sociaux pour le Groupe.

En outre, le Comité de rémunération a été créé pour aider le Conseil de surveillance de DWS KGaA dans le suivi de la structure appropriée des systèmes de rémunération pour tous les employés du Groupe. Pour ce faire, ce comité vérifie la cohérence de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de risque et tient compte des effets du système de rémunération sur le risque, le capital et la liquidité à l'échelle du groupe.

L'examen annuel interne au niveau du Groupe DWS a révélé que la conception du système de rémunération était appropriée et qu'aucune irrégularité significative n'avait été constatée.

### **Structure de rémunération**

La rémunération des employés comprend une part fixe et une part variable.

La rémunération fixe rémunère les employés pour leurs compétences, leur expérience et leurs aptitudes, en fonction des exigences, de l'importance et du périmètre de leur poste.

La rémunération variable (« RV ») tient compte des performances à l'échelle du groupe, de la division et de l'individu. La rémunération variable se compose généralement de deux éléments : la « composante franchise » et la « composante individuelle ».

La composante franchise est déterminée en fonction de la performance de trois indicateurs clés de performance (« KPI ») au niveau du Groupe DWS. Pour la performance en 2025, les indicateurs retenus ont été les suivants : Ratio coûts-revenus (« CIR »), flux nets à long terme et indicateurs ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable (« RVI ») prend en compte un certain nombre de facteurs financiers et extra-financiers, les relativités au sein du groupe de pairs et les considérations concernant la fidélisation. La rémunération variable peut être réduite en conséquence, voire totalement supprimée, en cas de performances insuffisantes ou de faute professionnelle. En principe, elle n'est accordée et versée que si le Groupe est en mesure de la verser. La rémunération variable garantie n'est généralement pas accordée aux employés. À titre exceptionnel, une rémunération variable garantie peut être accordée aux nouveaux employés, mais uniquement pendant leur première année d'emploi.

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV Annexe I -  
Gérant de fonds d'investissement alternatif (GFIA)  
Informations relatives à la rémunération (non auditées) (suite)  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre**

---

**Structure de rémunération (suite)**

La stratégie de rémunération vise à obtenir un bon équilibre entre rémunération fixe et variable. Cela permet d'aligner la rémunération des employés sur les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires, ainsi que sur les normes du secteur. Parallèlement, elle garantit que la rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour permettre au Groupe de disposer d'une flexibilité totale dans l'octroi de la rémunération variable.

**Détermination de la rémunération variable et ajustement approprié des risques**

Le montant total de la rémunération variable est soumis à des mesures d'ajustement des risques appropriées, qui comprennent des ajustements de risques ex ante et ex post. La méthodologie rigoureuse est conçue pour garantir que la rémunération variable reflète la performance du Groupe corrigée du risque ainsi que sa situation en termes de capital et de liquidité.

Plusieurs critères sont pris en compte pour évaluer la performance des unités opérationnelles. Les performances sont évaluées au regard d'objectifs financiers et extra-financiers, selon des tableaux de bord équilibrés. L'affectation de la rémunération variable aux domaines d'infrastructure et notamment aux fonctions de contrôle dépend des résultats globaux du Groupe, et non des résultats des branches d'activité qu'ils supervisent.

Les principes de calcul de la rémunération variable s'appliquent au niveau de chaque employé et détaillent les facteurs et les indicateurs à prendre en compte lors des décisions relatives à la rémunération variable. Ces éléments comprennent, par exemple, la performance des investissements, la fidélisation de la clientèle, les considérations culturelles, ainsi que la définition des objectifs et l'évaluation des performances selon l'approche de la « performance totale ». En outre, toutes les contributions des fonctions de contrôle et les sanctions disciplinaires et leur impact sur la RV doivent également être prises en compte.

**Rémunération durable**

La durabilité et les risques y afférant sont des éléments essentiels qui déterminent la rémunération variable. Par conséquent, la politique de rémunération est pleinement conforme et cohérente avec les risques liés au développement durable. Par conséquent, le groupe DWS encourage les comportements qui servent à la fois les intérêts des clients et la performance à long terme de l'entreprise. Des facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés à la conception du système de rémunération.

**Rémunération pour 2025**

Le comité de rémunération de DWS a examiné la viabilité des RV pour 2025 et a déterminé que les niveaux de capital et de liquidité du Groupe restent supérieurs aux exigences réglementaires minimales et au seuil interne d'appétit pour le risque.

Dans le cadre de la rémunération variable globale de 2025 accordée en mars 2026, la composante Franchise est accordée aux employés admissibles conformément à l'évaluation des indicateurs clés de performance définis. Le Conseil d'administration, reconnaissant la contribution considérable des employés, a fixé un objectif de réalisation de 100 % pour 2025.

**Deutsche Bank Private Markets SICAV Annexe I -  
Gérant de fonds d'investissement alternatif (GFIA)  
Informations relatives à la rémunération (non auditées) (suite)  
pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre**

**Identification des preneurs de risques importants**

Conformément aux exigences réglementaires, la Société a identifié les preneurs de risques importants. Le processus d'identification a été mené conformément aux politiques du Groupe et repose sur une évaluation de l'impact des catégories de personnel suivantes sur le profil de risque de la Société ou un fonds qu'elle gère : (a) les membres du conseil d'administration / la direction générale, (b) les gérants de portefeuille / d'investissement, (c) les fonctions de contrôle, (d) la direction du personnel, l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) d'autres personnes (preneurs de risques) occupant une position exerçant une influence significative, (f) les autres salariés dans la même tranche de rémunération que les autres Preneurs de risques, dont les rôles ont un impact sur le profil de risque de la Société ou du Groupe. Au moins 40 % de la RV accordée aux Preneurs de risques importants est différé. En outre, au moins 50 % des deux, la part versée d'avance et la part différée, sont attribuées sous forme d'instruments fondés sur des actions du Groupe ou d'instruments liés à des fonds pour les Professionnels Clés de l'Investissement. Toutes les composantes différées sont soumises à un certain nombre de conditions de performance et de clauses de confiscation qui garantissent une bonne prise en compte des risques ex-post. Dans le cas où la RV est inférieure à 50 000 EUR, les Preneurs de risques importants reçoivent l'intégralité de leur rémunération variable en numéraire sans aucun report.

Informations relatives à la rémunération globale de l'entreprise pour 2025<sup>1</sup>

Nombre d'employés en moyenne annuelle		116
Total des rémunérations <sup>2</sup>	EUR	18 151 675
Rémunération fixe	EUR	14 627 423
Rémunération variable	EUR	3 524 252
dont : Carried Interest	EUR	—
Rémunération totale pour la direction générale <sup>3</sup>	EUR	1 658 571
Rémunération totale des autres Preneurs de risques importants <sup>4</sup>	EUR	—
Rémunération totale des employés des fonctions de contrôle	EUR	2 587 454

<sup>1</sup> Dans les cas où les activités de gestion de portefeuille ou des risques ont été déléguées par la Société, les données concernant la rémunération des mandataires ne sont pas incluses dans le tableau.

<sup>2</sup> En considérant divers éléments de rémunération tels que définis dans les Lignes directrices de l'ESMA, qui peuvent inclure des paiements ou des avantages monétaires (tels que des espèces, des actions, des options, des cotisations de retraite) ou des avantages non monétaires (tels que des avantages sociaux ou des indemnités spéciales pour voiture, téléphone portable, etc.).

<sup>3</sup> La direction générale désigne exclusivement les membres du Conseil d'administration de la société. Les membres du Conseil d'administration répondent à la définition des dirigeants. Hormis les membres de la direction générale aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié.

<sup>4</sup> Les personnes identifiées comme des Preneurs de risques et exerçant des fonctions de contrôle sont indiquées sur la ligne « Employés ayant une fonction de contrôle ».

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV Annexe II -  
Gestion des risques (non auditée) (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

Conformément aux exigences légales, le Fonds, pour son Compartiment, a mis en place des systèmes de gestion des risques appropriés afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller efficacement le risque inhérent aux positions et la contribution de ces positions au profil de risque global du portefeuille du Compartiment. Les risques associés aux instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être définis comme suit :

### **Risque de marché**

La valeur des actifs dans lesquels le Compartiment investit peut être influencée par un certain nombre de facteurs, notamment l'évolution du contexte économique, le cadre juridique et fiscal et les changements concernant la confiance et le comportement des investisseurs. De plus, la valeur des obligations et des actions peut être affectée par des facteurs spécifiques à une entreprise ou émetteur, ainsi que par les conditions générales du marché et de l'économie. Le risque de prix associé aux actions des sociétés des secteurs en croissance (par exemple, les technologies) ou aux marchés émergents, et aux actions des petites et moyennes capitalisations, est plus supérieur au risque associé aux autres actions. Les obligations d'entreprise comportent généralement un risque plus important que les obligations d'Etat. Plus la notation de qualité attribuée à un émetteur par une agence de notation est basse, plus le risque est élevé. Les obligations non notées peuvent être plus risquées que les obligations notées investment grade.

La valeur des actions peut être affectée négativement par l'évolution de la conjoncture économique ou par des attentes déçues, et les investisseurs et/ou le Compartiment peuvent ne pas récupérer la totalité de leur investissement initial. S'agissant des obligations, en raison des facteurs de risque susmentionnés, rien ne permet de garantir que tous les émetteurs seront en mesure de respecter intégralement et à temps leurs obligations de paiement.

La valeur d'un Compartiment peut également être influencée par l'évolution de la situation politique. Par exemple, le prix d'un Compartiment peut être affecté négativement par des modifications des lois et de la législation fiscale, des restrictions sur les investissements étrangers et des restrictions sur la liberté des opérations de change dans les pays où le Compartiment investit.

### **Risque de taux d'intérêt**

Les titres de créance sont particulièrement sensibles aux variations des taux d'intérêt et peuvent connaître une volatilité importante de leurs prix. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des investissements d'un Compartiment aura tendance à baisser. Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, les risques associés à la hausse des taux d'intérêt sont plus importants. En revanche, si les taux d'intérêt baissent, la valeur des investissements augmente généralement. Les titres plus sensibles aux variations des taux d'intérêt et à plus longue échéance tendent à offrir des rendements plus élevés, mais sont sujets à de plus grandes fluctuations de valeur.

En outre, le Compartiment peut investir dans des titres à revenu fixe, tels que des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs, qui sont soumis à des risques de crédit et peuvent également être soumis à une volatilité des prix en raison de la sensibilité aux taux d'intérêt.

### **Risque de crédit et de contrepartie**

Les Compartiments qui établissent une relation commerciale avec des tiers, y compris des transactions de gré à gré (investissements sur le marché monétaire, émetteurs d'instruments dérivés, etc.), sont exposés au risque de contrepartie. Il s'agit du risque qu'un tiers ne soit pas en mesure de remplir intégralement ses obligations, le cas échéant.

### **Risque de change**

Le Compartiment dispose d'une devise de référence. La devise de référence est la devise dans laquelle le Compartiment tient ses comptes et rend compte de ses performances financières et d'investissement. Ce n'est pas, par définition, la devise dans laquelle le Compartiment cherche à

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV Annexe II -  
Gestion des risques (non auditée) (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

optimiser ses performances. En outre, le Conseil d'administration de la Société de gestion peut décider d'exprimer la valeur liquidative par part de certaines Classes d'un Compartiment dans une autre devise que la devise de présentation des résultats.

Dans les cas où un Compartiment comporte des classes libellées dans d'autres devises que la devise de présentation des résultats, le Conseil d'administration de la Société de gestion peut couvrir les expositions de change de ces classes. De plus, dans les cas où le Conseil d'administration de la Société de gestion cherche à couvrir ces risques, il peut être techniquement impossible de couvrir intégralement les risques de change.

Au moment où les investisseurs reçoivent des distributions de la part du Compartiment, ils peuvent être soumis à de nouvelles fluctuations de change des taux de change entre les devises d'investissement stipulées et leurs devises nationales.

### **Risque de liquidité**

Les marchés de valeurs mobilières peuvent être illiquides ou peu liquides, ce qui peut compliquer la vente d'actifs.

Le Compartiment peut également être investi dans des placements relativement illiquides et les parts de certains de ces Compartiments (à capital fixe) peuvent ne pas être rachetées à la demande des détenteurs de parts. Les détenteurs de parts devront donc conserver leurs parts jusqu'à la date de rachat prévue ou jusqu'à ce qu'elles puissent être vendues à un autre investisseur.

Il est également possible que les rachats se fassent en nature, ce qui amènerait le détenteur de parts à détenir directement des placements illiquides. Ces investissements peuvent ne pas être facilement commercialisables ou vendables et peuvent devoir être détenus par le détenteur de parts pendant une période indéterminée. En conséquence, un investissement dans ces parts ne convient qu'à des investisseurs avertis qui n'ont pas besoin d'une liquidité immédiate pour leur investissement et qui sont capables de supporter les risques financiers de cet investissement pour une durée indéterminée.

Des restrictions peuvent s'appliquer à la cession des parts à d'autres investisseurs ou à des tiers.

A la suite de l'introduction de la directive AIFMD II, applicable à partir du 16 avril 2026, le Compartiment est tenu de sélectionner au moins deux outils de gestion de la liquidité (LMT) dans la liste harmonisée figurant dans la directive, adaptés à sa stratégie d'investissement, à son profil de liquidité et à sa politique de rachat. Dans ce contexte, le Compartiment a opté pour le mécanisme de blocage et la prolongation du délai de préavis de rachat. En outre, la suspension des rachats restera disponible à titre de mesure exceptionnelle chaque fois que la détermination de la valeur liquidative par action du Compartiment ou de la Classe d'actions concernée est suspendue par le Fonds.

### **Risque de règlement**

Les Compartiments qui entretiennent des relations d'affaires avec des tiers sont exposés à un risque de règlement. Il s'agit du risque qu'un tiers soit incapable de remplir intégralement et en temps voulu ses obligations.

### **Risque lié à l'effet de levier**

En raison des dépôts de marge faible généralement exigés dans le cadre de l'achat et la vente d'instruments dérivés financiers, ces instruments comportent généralement un effet de levier important. Par conséquent, une variation relativement faible du prix d'un contrat dérivé peut entraîner des pertes significatives pour l'investisseur. Investir dans des produits dérivés peut entraîner des pertes supérieures au montant investi.

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV Annexe II -  
Gestion des risques (non auditée) (suite)**  
**pour la période allant du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

### **Risque de durabilité**

Un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques découlant du changement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles, de la dégradation de l'environnement, des violations des droits humains, de la corruption et des questions sociales et relatives aux employés.

### **Risque lié aux matières premières**

Investir dans des instruments liés aux matières premières, y compris la négociation d'instruments dérivés financiers relatifs aux matières premières, est spéculatif et peut s'avérer extrêmement volatil. Les prix des matières premières sur le marché peuvent fluctuer rapidement en fonction de nombreux facteurs, tels que : les variations de l'offre et de la demande (qu'elles soient réelles, perçues, anticipées, imprévues ou non réalisées) ; la météo ; l'agriculture ; le commerce ; les événements et politiques et économiques nationaux et étrangers ; les maladies ; les épidémies ; les progrès technologiques ; et la politique monétaire et les autres politiques gouvernementales, actions et inactions. Les prix spot ou « au comptant » des matières premières physiques peuvent également affecter, de manière volatile ou incohérente, les prix des contrats à terme relatifs à la matière première concernée.

### **Risque d'évaluation**

Le Compartiment entend évaluer ses investissements à leur valeur de marché ou, lorsque celle-ci n'est pas facilement disponible, à leur juste valeur déterminée conformément à la politique d'évaluation du GFIA. Certains actifs peuvent ne pas avoir de marché secondaire coté ou actif et ne peuvent être échangés que par le biais de transactions de gré à gré négociées de manière privée entre investisseurs institutionnels.

Dans de tels cas, le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (GFIA) déterminera la juste valeur de bonne foi, conformément à sa politique d'évaluation. Le GFIA peut se trouver confronté à des conflits d'intérêts lorsqu'il s'agit de prendre ces décisions. Les évaluations sont par nature incertaines, peuvent fluctuer sur de courtes périodes et sont souvent basées sur des estimations. En conséquence, les valeurs déterminées peuvent différer sensiblement de celles qui seraient obtenues sur un marché actif, et rien ne garantit que les évaluations publiées refléteront le prix finalement réalisé lors de la cession.

De plus, le GFIA n'intervient pas dans les processus d'évaluation des Fonds cibles gérés par des gérants de placements tiers et n'a aucun pouvoir pour nommer ou révoquer les responsables de ces évaluations. Les Fonds cibles peuvent appliquer différentes méthodes d'évaluation, et leurs investissements devraient être en grande partie illiquides et non cotés en bourse.

### **Effet de levier**

L'exposition globale est surveillée en utilisant les approches de levier d'engagement et brut. Le Compartiment peut utiliser un effet de levier jusqu'à un maximum de 400 % en utilisant la méthode brute ou jusqu'à 300 % en utilisant la méthode d'engagement de leur valeur liquidative. L'effet de levier utilisé par le Compartiment au 31 décembre 2025 était le suivant :

<b>Effet de levier brut</b>	<b>Effet de levier d'engagement</b>
129,65	126,07

---

**Deutsche Bank Private Markets SICAV**  
**Annexe III - Règlement sur les opérations de financement sur titres (non audité)**  
**Pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

Le règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement (UE) 2015/2365) (« SFTR ») est entré en vigueur le 12 janvier 2016 et introduit des exigences en matière d'informations dans le rapport annuel du fonds publié.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Compartiment n'a effectué aucune transaction entrant dans le champ d'application de la SFTR.

**Annexe IV - Règlement sur la publication d'informations financières en matière de durabilité (non audité) Pour la période du 11 juillet 2025 (date de constitution) au 31 décembre 2025**

---

À la date du rapport annuel, le Compartiment est classé Article 6 conformément au Règlement de l'UE sur la publication d'informations financières en matière de durabilité (« SFDR »). Il ne présente pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR, et il n'est pas classé comme un produit ayant pour objectif des investissements durables en vertu de l'article 9 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables telles que définies dans le règlement UE 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre facilitant l'investissement durable (également connu sous le nom de « règlement Taxonomie » ou « TR »).